Médias

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1147

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LES QUESTIONS BYZANTINES DU 28 NOVEMBRE

Le peuple et les cantons devront répondre à quatre questions, rédigées de telle façon que ni l'objet essentiel (TVA), ni les taux ne sont mentionnés.

Nous les rappelons.

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin 1993 sur le régime financier ? Cette question concerne le passage de l'Icha à la TVA, au taux de 6,2%. Mais, attention, l'assiette de l'impôt n'est pas la même. Voir le tableau sur le déplacement de la charge fiscale.

2. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin concernant la contribution à l'assainissement des finances fédérales ? Cette question concerne le choix du taux; de 6,2%, résultant de l'acceptation du point 1, il serait porté à 6,5%.

3. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin prévoyant des mesures garantissant le maintien de la sécurité sociale ? Sous ce libellé ampoulé — la sécurité sociale n'est pas une notion qui appartient au droit suisse; et qu'est-ce que cette promesse de garantir ? — il est prévu que les Chambres fédérales pourront augmenter de 1% la TVA si le financement de l'AVS le requiert.

4. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin sur les impôts de consommation spéciaux ? Question technique qui va brouiller les pistes car elle n'a rien à voir avec la TVA. Les droits de douane peuvent être abolis dans des accords de libre-échange; l'impôt de consommation sauvegarde une perception. Sont concernées: les automobiles et les huiles minérales.

l'impôt au taux ordinaire ou abaissé sur des produits jusqu'ici exonérés. Avec une TVA à 6,2% un ménage au revenu de 42 000 francs devra compter sur une dépense supplémentaire de 500 francs; pour un revenu de 66 000, ce sera 700 francs.

Les montants sont élevés, même si l'on tient compte de la compensation sociale qui n'excède pas le rendement de l'imposition des produits de première nécessité. Montants élevés aussi si l'on se réfère aux faibles ressources qu'obtiendra la Confédération: même pas 400 millions dans l'hypothèse 6,2%. Il y a donc avant tout déplacement de la charge fiscale dissimulé sous l'argument trompeur qu'au taux de 6,2% l'imposition est neutre, comme si le seul changement était technique, celui du mode de perception.

Eurocompatibilité. Tous les pays européens connaissent la TVA. L'intégration de la Suisse à l'Europe ou même un rapprochement exigera que ce pas soit franchi. Lever ce premier obstacle, par décision propre et non sous l'effet d'une pression extérieure, est de première importance. C'est un argument de poids.

Il faut malgré tout nuancer sur un point. En inscrivant un taux très bas dans la Constitution (6,2% ou 6,5%), on laisse subsister une barrière puisque l'Union européenne tente d'harmoniser son taux de TVA à 15%. La démagogie antieuropéenne pourra encore se nourrir d'arguments fiscaux.

Finances fédérales. La TVA est présentée comme le moyen d'assainir les finances fédérales. Même au taux de 6,5%, c'est-à-dire avec une recette de 840 millions pouvant se développer au-dessus du milliard si l'économie suisse redémarre, le déficit subsistera à hauteur de quelque 5 milliards. Le Conseil fédéral présente donc un programme d'économie de 1,5 à 2 milliards. Un socle de déficit de 2 à 3 milliards subsistera si recettes et coupes sont acceptées. La TVA n'est qu'un pas vers l'assainissement.

Les milieux économiques, voir l'Usam avec la complicité du Vorort, qui défendent le 6,2%, poursuivent un double but: obtenir un déplacement de la charge fiscale et maintenir une situation de caisses vides pour contraindre la Confédération à des réformes de structure. Cette ligne politique dépasse de beaucoup l'enjeu, apparemment modeste, soit les 400 millions qui séparent le 6,2% du 6,5%.

Fraude. Dans l'Union européenne où les taux sont élevés la TVA est l'objet d'une fraude considérable. Sont tentés notamment ceux qui n'ont pas payé de gros montants de TVA chez leurs fournisseurs. Mais la TVA permet aussi, à travers les déductions successives, de suivre les facturations; elle facilite, par recoupements, les contrôles. De surcroît, au stade final, elle frappe la dépense. Les contribuables à revenu nul, mais à train de vie élevé acquitteront au moins la TVA.

Inflation. La TVA à 6,5% provoquera une hausse de l'indice des prix à la consommation de 1,8%. Si la compensation du renchérissement est obtenue, la charge supplémentaire serait annulée. Mais les entreprises, selon l'importance de la masse salariale et de leurs investissements, perdraient une partie l'avantage obtenu par l'abolition de la taxe occulte. Dans le climat actuel, elles feront tout pour ne pas être perdantes et contesteront l'adaptation des salaires. Paieront de toute façon en plein ceux dont les revenus ne sont pas indexés.

Régime fiscal. Lorsqu'en 1967 déjà nous défendions la TVA, dans la perspective d'un programme européen de gauche, c'est en la liant à un réforme globale du régime fiscal suisse, y compris la fiscalité directe. L'expérience a démontré qu'une vision plus générale était au-dessus des capacités réformistes suisses. Il faut, pour l'instant, en prendre acte.

Tout bien pesé. L'échec du projet enfoncerait un peu plus la Suisse dans son isolationnisme. C'est ce qui à nos yeux l'emporte sur beaucoup d'arguments négatifs. Mais il est au-dessus de nos forces d'entrer dans le jeu d'une procédure anticonstitutionnelle; nous laisserons donc en blanc la question 1, et répondrons oui aux trois autres. ■

MÉDIAS

La presse de la langue allemande rend hommage à Rudolf Augstein, fondateur et éditeur du magazine hebdomadaire *Der Spiegel*, un titre phare. Augstein vient de fêter son septantième anniversaire et a crée le *Spiegel*, en 1947, à l'âge de 24 ans.

Les téléspectateurs câblés de la ville de Berne pourront bientôt zapper sur 38 chaînes, dont 4 suisses et 11 allemandes. Un système de plombage (prix: 160 francs) permettra de réduire le choix à quelques chaînes de base pour un prix d'abonnement réduit.

Un quotidien de gauche disparaît au Tessin et un quotidien de la Lega lui succède. Le populisme aura-t-il plus de succès que le réformisme ?

Les télévisions allemande et autrichienne diffusent une histoire fort complète de la RDA. Un épisode était consacré au travail de la Stasi avec des extraits de films pour la formation des agents, de prises vidéos de contrôle des personnes, de photographies intimes destinées à piéger des individus tombés dans les bras de belles agentes. Où l'on voit que les contrôles de la circulation par vidéo peuvent fournir des indications utiles pour la surveillance des individus.